



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Chapais, tenue le 2 octobre 2024 à 17 h 30, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier
Nancy Toulza

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Mario Dionne
Jocelyn Bouchard
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis transmis par courriel et signifié dans le délai prescrit par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

24-10-191

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2024

Monsieur le maire, Jacques Fortin, ouvre la séance extraordinaire à 17 h 30 avec le quorum requis.

M. Fortin fait la lecture de l'ordre du jour pour approbation :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et approbation de l'ordre du jour;
2. Autoriser l'avenant numéro 1 à AtkinsRéalis Canada inc. pour l'offre de service 682454-23-cd-4718-01;
3. Autoriser l'avenant d'ingénierie numéro 3 dans le cadre de l'étude de préfaisabilité pour le projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées;
4. Levée de la séance.

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal approuve l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

24-10-192

2.

AUTORISER L'AVENANT NUMÉRO 1 À ATKINSRÉALIS CANADA INC. POUR L'OFFRE DE SERVICE 682454-23-CD-4718-01

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé un contrat à AtkinsRéalis Canada inc. pour un montant de 46 379,90 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une caractérisation environnementale de site et une caractérisation de matériaux de démantèlement sur le site de l'ancienne station de pompage du Lac de la Presqu'île;

CONSIDÉRANT QUE des contraintes techniques rencontrées durant les travaux ont conduit à un dépassement des prévisions budgétaires pour un montant de 9 997 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant vise à permettre de finaliser l'étude de caractérisation environnementale du site (phase II);

CONSIDÉRANT QUE le montant total de ce mandat octroyé à AtkinsRéalis Canada inc. se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser cette dépense supplémentaire correspondant à l'avenant numéro 1 à AtkinsRéalis Canada inc. pour un montant de 9 997 \$, plus les taxes applicables, permettant de finaliser l'étude de caractérisation environnementale sur le site de l'ancienne station de pompage du Lac de la Presqu'île;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opération, soit le poste budgétaire 03-310-05-522.

ADOPTÉE

24-10-193

3.

AUTORISER L'AVENANT D'INGÉNIEURIE NUMÉRO 3 DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-06-182, le conseil municipal de la Ville de Chapais accordait le contrat à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité pour le projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées pour une somme de 38 244 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les complexités d'implantation du système d'assainissement qui ont découlé de l'étude géotechnique et la réalisation d'analyses supplémentaires par AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC-Lavalin);

CONSIDÉRANT QUE l'avenant d'ingénierie numéro 3 représentant la somme de 14 070 \$, plus les taxes applicables, est nécessaire dans le but d'émettre un rapport préliminaire rassemblant des recommandations rigoureuses assurant la faisabilité et la durabilité du concept du projet et une estimation représentative des conditions actuelles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la dépense pour l'avenant d'ingénierie numéro 3 présenté par AtkinsRéalis Canada inc. au montant de 14 070 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE

24-10-194

4.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 17 h 42.

Jacques Fortin
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière
suppléante